

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand: Les gouvernements provinciaux ont également certains pouvoirs. Voilà pourquoi nous collaborons avec eux. Nous collaborons avec les autres ministères ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Pour répondre à la question du ministre, je suis beaucoup plus rassuré en sachant que les mesures à prendre pour éliminer cette menace à l'environnement n'étaient pas laissées à la discrétion du ministre des Transports. C'est une de mes raisons.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Si le ministre d'État (environnement) se contente de jouer ce rôle de conseiller, c'est qu'il croit que la responsabilité de l'application de la loi sur l'immersion de déchets en mer incombe à un ministère autre que le sien, n'est-ce pas?

M. Marchand: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit cela. Nous appliquons directement certaines lois du gouvernement et le député sait que la loi sur l'immersion de déchets en mer en est une. La loi sur les contaminants de l'environnement et la loi sur les ressources en eau du Canada en sont deux autres. Certaines lois nous confèrent un pouvoir absolu, mais je suis certain que le député ne voudrait pas que j'aie tous les pouvoirs que prévoit la loi sur les transports en matière de pollution.

M. Jarvis: Dans ce cas-ci, c'est justement ce que je souhaiterais.

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, si cela peut rassurer le député, maintenant que le bill de la réorganisation va être adopté, nous sommes en train, dans mon ministère, de faire l'inventaire de tous les pouvoirs que nous possédons en vertu de la loi. Nous présenterons en temps opportun un bill omnibus qui corrigera certaines des lacunes de la législation actuelle à notre sujet.

Je répète que je ne veux pas m'arroger les pouvoirs d'un tsar de l'environnement possédant à lui seul tous les pouvoirs de réglementation au Canada pour régler tous les problèmes. Il faut certes laisser certains pouvoirs au ministère des Transports, au ministère des Affaires indiennes et du Nord et aux autres gouvernements. Mon ministère aura le moyen de s'assurer que les lois relatives à l'environnement rédigées par les divers ministères sont suffisantes et respectent les critères que nous devons faire respecter, à titre de ministère de l'environnement.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES PROGRAMMES POUR LES RÉGIONS EN DIFFICULTÉ DU CANADA

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. Au fil des années, des personnes très sérieuses se sont plaintes, à la Chambre comme à l'extérieur, des activités et des méthodes d'administration de MEER et d'autres programmes de développement conçus pour les régions en crise au Canada. A mon avis, les observations faites ce matin par M. Daigle, chef du parti libéral au Nouveau-

[M. Marchand.]

Brunswick, donnent du poids à cette critique dont la source devient maintenant impeccable.

• (1140)

Est-ce que le ministre de l'Expansion économique régionale va maintenant me dire s'il a l'intention de retirer ce ministère de certaines ornières dans lesquelles il s'est embourbé, est-ce qu'il va maintenant se pencher sur les objectifs défendus par ceux qui ont exprimé des critiques, et tenir compte des conseils donnés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je n'ai pas pris connaissance des critiques ou suggestions qu'a pu formuler M. Daigle ce matin. J'en prendrai connaissance avec intérêt, bien sûr, comme d'ailleurs j'ai toujours suivi avec intérêt les suggestions qui me sont venues des deux côtés de la Chambre ainsi que de groupes de l'extérieur et des gouvernements provinciaux avec qui je collabore étroitement.

En ce qui a trait aux possibilités de modifier la politique actuelle du ministère de l'Expansion économique régionale pour refléter justement ces propositions, suggestions et critiques, je peux assurer la Chambre que je suis toujours prêt, que je considère toujours ces possibilités et qu'effectivement le ministère de l'Expansion économique régionale, au cours des années, a su s'adapter à des circonstances qui ont constamment évolué. Je puis assurer la Chambre que nous continuerons à faire la même chose au cours des prochaines années. Nous nous adapterons aux circonstances qui évoluent, parce que ce ministère doit justement saisir les occasions qui lui sont présentées.

[Traduction]

M. McCain: D'après la presse de ce matin, M. Daigle a également affirmé que si les politiques fédérales actuelles ne sont pas modifiées d'ici quelques années, le Nouveau-Brunswick va se trouver à l'avant-scène du débat sur l'unité nationale parce que, comme le Québec, il va chercher une voie de sortie ou demander de meilleures conditions. Je pense que cela montre comment ceux qui comptent sur le bon fonctionnement de ce ministère le traitent, ainsi que son apolitisme actuel.

Est-ce que le ministère va vouloir rencontrer les autorités compétentes et les parties prenantes de cette région du Canada où le MEER a un rôle à jouer, je pense en particulier au Nouveau-Brunswick, pour fixer les nouvelles règles d'une utilisation plus productive et plus efficace des crédits dans la poursuite des buts pour lesquels il a été créé et qui sont d'une importance aussi primordiale?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, j'espère que les commentaires du député ne seront pas interprétés comme une critique à l'égard du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, parce que ce que le MEER fait depuis quelques années, c'est donner suite aux demandes, aux suggestions et aux propositions du gouvernement conservateur de la province du Nouveau-Brunswick. Si le député estime que c'était mal agir, que ce n'était pas cela qu'il fallait faire au Nouveau-Brunswick, je pense que c'est sur le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick lui-même qu'il faut d'abord en rejeter le blâme.